

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 30 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le trente avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

**Date de convocation** : 23 avril 2021

**Présents** : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

**ont donné pouvoir** : M<sup>me</sup> Béatrix RIVET à M<sup>me</sup> Françoise PEGET et M. Jean DOUBLET à M<sup>me</sup> Tiphaine LOCQUET

**Absent non excusé** : Néant

**A été nommée secrétaire de séance** : Madame Brigitte BLIN

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**35-2021 ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (A.M.O) POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
« TERRAIN BONNETTE »**

La Commune de Bourth possède plusieurs terrains contigus, en limite du centre ancien et commerçant, sur le secteur « Bonnette ». L'ensemble forme une emprise foncière totale de plus de 24 500 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire rappelle l'orientation d'aménagement et de programmation secteur d'habitat N°1 – Bonnette inscrite au plan local d'urbanisme arrêté le 26 février 2021.

Le groupe de travail composé de MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER, Brigitte BLIN exprime son souhait d'urbaniser ce foncier avec une résidence d'accueil pour personnes âgées et/ou foyer pour personnes âgées, une épicerie/un commerce multi-usages, de l'habitat locatif et en accession à la propriété, un déplacement de la médiathèque et de la salle des associations actuelles sur ce site, un cabinet dentaire et des aménagements paysagers. Cette urbanisation doit s'intégrer dans le bâti existant.

Monsieur le Maire et le groupe de travail mentionné ci-dessus explique que pour mener à bien ce projet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) est nécessaire. Cette mission d'A.M.O. pour ce projet devra comporter :

- ✓ L'expression des besoins, soit le contexte, la définition, les objectifs du projet,
- ✓ La réalisation des études d'opportunité, de faisabilité et d'impact,

- ✓ La formalisation des besoins, soit la traduction des objectifs en orientations d'aménagement et de travaux sur la base des études de faisabilité ou des études préliminaires (description fonctionnelle des besoins),
- ✓ La définition du processus de réalisation et du programme (planification et délais de réalisation), soit les objectifs et enjeux du projet, l'enveloppe prévisionnelle et montage juridique du projet, le niveau d'exigence environnementale,
- ✓ La rédaction d'un cahier des charges de consultation des maîtres d'œuvre, y compris l'assurance pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de réalisation de cette opération,
- De missionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon un marché à procédure adaptée (MAPA), conformément au code des marchés publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents documents et marchés à venir,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif en fonction des possibilités de la collectivité.

### 36-2021 ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (A.M.O) POUR LE PROJET DE MODERNISATION DU GROUPE SCOLAIRE

La Commune de Bourth possède un groupe scolaire mis en service en 1956, parcelle AD 273 et AD 451.

La commission Vie scolaire exprime son souhait d'une extension du réfectoire par la couverture et fermeture du patio central, d'un réaménagement de la garderie, d'une implantation d'un nouveau bâtiment pour des activités de motricité et éduco-sportive, de nouveaux outils ludiques pour les animations éducatives, d'une réflexion sur la sécurisation des espaces de circulation piétonnière et motorisée des enfants du groupe scolaire, ainsi que de rendre autonome énergiquement cette structure scolaire (isolation, panneaux photovoltaïques...). Ce projet doit s'intégrer dans l'environnement existant.

Monsieur le Maire et le groupe de travail explique que pour mener à bien ce projet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) est nécessaire. Cette mission d'A.M.O. pour ce projet devra comporter :

- ✓ L'expression des besoins, soit le contexte, la définition, les objectifs du projet,
- ✓ La réalisation des études d'opportunité, de faisabilité et d'impact,
- ✓ La formalisation des besoins, soit la traduction des objectifs en orientations d'aménagement et de travaux sur la base des études de faisabilité ou des études préliminaires (description fonctionnelle des besoins),
- ✓ La définition du processus de réalisation et du programme (planification et délais de réalisation), soit les objectifs et enjeux du projet, l'enveloppe prévisionnelle et montage juridique du projet, le niveau d'exigence environnementale,
- ✓ La rédaction d'un cahier des charges de consultation des maîtres d'œuvre, y compris l'assurance pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de réalisation de cette opération,
- De missionner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon un marché à procédure adaptée (MAPA), conformément au code des marchés publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents documents et marchés à venir,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif en fonction des possibilités de la collectivité.

### **37-2021 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN COMMUNAL POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°78-2020 et informe le conseil municipal que suite à l'envoi de la convention précédente Madame Gwénaëlle COUPELIER-SOULA, Présidente de l'Association Sportive Bourthoise (A.S.B.) a émis le souhait que des modifications soient apportées.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire vous présente la convention modifiée ci-annexée. Il rappelle qu'il convient de signer une convention de mise à disposition du terrain communal et de ses équipements sportifs. Elle permettra de réglementer tout ce qui concerne l'utilisation, l'entretien, les travaux, les réparations dudit terrain et des locaux qui se trouvent dessus.

Après lecture du projet de convention et les remarques faites, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention proposée avec l'Association Sportive Bourthoise.

### **38-2021 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN COMMUNAL POUR L'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les parcelles B 172 et 174 Rte de Breteuil résidence du Val d'Iton sont enherbées du type herbage. Ainsi pour réduire les surfaces à entretenir pour notre service technique, il a été envisagé de mettre à disposition ces 2 parcelles à un particulier pour le pâturage de bovins.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire informe qu'il convient de signer une convention de mise à disposition du terrain communal. Elle permettra de réglementer tout ce qui concerne l'utilisation, l'entretien, les travaux et les réparations dudit terrain.

Monsieur le Maire présente la convention aux membres du conseil municipal.

Après lecture du projet de convention et les remarques faites, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention proposée avec l'administré, M. Alain BROSE.

### **39-2021 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE L'INTERCO NORMANDIE SUD EURE POUR LES BESOINS EN ASSURANCE, POUR LA MISE EN PLACE DES CONTRATS D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, POUR LES BESOINS DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET POUR LES PRODUITS D'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire, explique que l'Interco Normandie Sud Eure est dotée d'un service Achat Commande Publique intégré dans sa direction Financière et Juridique.

Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper les marchés d'assurance, d'exploitation des installations de chauffage, des produits d'entretien et des fournitures administratives par les communes-membres de l'Interco Normandie Sud Eure qui sont intéressées.

Aussi, il est également proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, en vue de lancer une consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, l'Interco Normandie Sud Eure serait désignée comme coordonnateur du groupement de commande.

Cette mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement à :

- préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement ;
- signer et à notifier le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution (mandatement de la facture et maintenance).

Considérant la possibilité pour la Commune de Bourth d'adhérer au groupement de commande coordonné par l'Inse27 dans le souci de bénéficier d'une meilleure offre ;

Vu les dispositions L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes ;

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la participation de la commune au groupement de commande pour les besoins en assurance, pour la mise en place des contrats d'exploitation des installations de chauffage, pour les besoins de fournitures administratives et pour les produits d'entretien ;
- D'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec l'Interco Normandie Sud Eure ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas approuver la participation de la commune de Bourth au groupement de commande pour les besoins en assurance, pour la mise en place des contrats d'exploitation des installations de chauffage, pour les besoins de fournitures administratives et pour les produits d'entretien ;
- De ne pas approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec l'Interco Normandie Sud Eure ;
- De ne pas autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions.

**40-2021 SUBVENTION COMMUNALE 2021 : NOUVELLE DEMANDE**

Madame Géraldine DUMOUTIER présente la demande de subvention de l'association familiales rurales de Damville pour la mise en place sur la commune d'un transport du type « solidaire ».

Cette association demande une aide de 300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote la subvention d'un montant de 300€ à l'association familiales rurales de Damville pour l'année 2021,
- demande que pour l'année 2022 une convention soit mise en place entre cette association et la commune de Bourth.

#### **41-2021 AIDE À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE ROMILLY LA PUTHENAYE**

Monsieur le Maire présente le courriel adressé par l'Union des Maires et des Élus de l'Eure (U.M.E.E.) qui explique le violent incendie qui a ravagé en très grande partie l'église de Romilly la Puthenaye, samedi 17 avril dernier en matinée et la possibilité de démontrer notre unité et notre solidarité avec cette commune en participant à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 200€.

Madame Tiphaine LOCQUET souhaite une participation plus importante de notre commune à la commune sinistrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité avec 13 voix pour, M<sup>me</sup> Françoise PEGET vote contre et M<sup>me</sup> Tiphaine LOCQUET s'abstient en raison du montant proposé :

- ✓ de participer à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de l'église de Romilly La Puthenaye pour un montant de 200€.

#### **42-2021 AVIS SUR L'ÉPANDAGE DE DIGESTATS D'UNE EXPLOITATION DE MÉTHANISATION INSTALLÉE SUR LES COMMUNES DE BRETEUIL ET DE MESNILS SUR ITON**

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral a prescrit la mise à la consultation du public pendant une durée de 4 semaines, la demande d'enregistrement présentée par la SAS ITON ENERGIES pour l'exploitation d'une installation de méthanisation sur les communes de Breteuil et de Mesnils sur Iton.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-4613 du code de l'environnement un avis destiné à informer le public de cette consultation a été apposé dans le panneau d'affichage. En effet notre commune est concernée par l'épandage de digestats.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité avec 12 voix pour, 3 voix contre, aucune abstention d'émettre un avis défavorable sur ce dossier.

#### **INFORMATION**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Atelier : un saisonnier supplémentaire,
- École : mise en place du barnum
- Val d'Iton

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

**Géraldine DUMOUTIER**

- Rencontre avec le SMABI (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton) : l'objectif est de « remettre » l'Iton dans son axe d'origine, au niveau de « Crapotel ». Les travaux seront financés grâce à des subventions européennes.
- L'ensemble des membres du Conseil Municipal est invité à participer au salon de peinture prévu les 9 et 10 octobre 2021 ; dès le jeudi, pour l'installation puis la participation au vernissage et aux permanences durant tout le week-end...
- Cérémonie du 8 mai : compte-tenu du contexte actuel lié à la COVID, la cérémonie aura lieu à huis clos ; des affiches ont été mises chez les commerçants.

**Alain ROCHEFORT**

- Une personne supplémentaire est actuellement présente aux ateliers.
- La plantation des fleurs dans la commune est prévue après les « saints de glaces », à la mi-mai.

**Nadine HERVAULT**

- Le réfectoire de l'école a été repeint par le cuisinier pendant la période des vacances de printemps.
- Projet : il est envisagé de donner un nom à l'école et toutes les idées sont à faire parvenir à Nadine. A terme, le nom retenu sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**Michel LAHAYE**

- Information sur le lotissement du val d'Iton : il reste un seul lot à vendre et c'est le plus grand en termes de superficie ; actuellement, les acheteurs recherchent plutôt des terrains de 800 m<sup>2</sup> environ.

**Tour de table :**

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

**Martine AVELINE** s'interroge sur le budget alloué et sur la nécessité de travailler dès à présent sur le contenu du prochain bulletin municipal, compte tenu du confinement et donc du manque de sujets. Sébastien JOUSSET précise que le budget prévu est de 3 000,00 euros et qu'effectivement, l'élaboration du bulletin peut être reportée en septembre.

Elle est surprise de recevoir par messagerie des documents à lire plus de 100 pages ; La secrétaire de mairie rappelle que tous ces documents sont consultables en format papier, en mairie, 1 semaine avant la date du Conseil Municipal.

Enfin, elle souhaite connaître l'organisation prévue pour les élections prévues fin juin 2021. Sébastien JOUSSET précise que les bureaux de vote seront installés à la salle des fêtes pour les élections prévues les 20 et 27 juin 2021, mais que ce sujet n'a pas encore été finalisé à son niveau. Il reviendra vers nous rapidement pour connaître nos disponibilités et apporter des précisions.

**Françoise PEGET** demande si un nettoyage au karcher peut être envisagé dans le passage de la sœur Brard, depuis l'église jusqu'à la rue du Puits rouge et si des bancs pourraient être installés à côté de l'église. Alain ROCHEFORT précise que cela va nécessiter l'achat d'un karcher et que le coût d'un seul banc est d'environ 800.00 euros. Tout cela est à inscrire dans une réhabilitation de la place et il va faire faire des bancs en bois par le personnel des ateliers municipaux.

Autres points soulevés :

L'aire de camping-car prévue dans la liste des projets initiaux est-elle toujours d'actualité ?

Le recensement des chemins communaux, avec l'aide de Monsieur CHAPELOT, a débuté et déjà des appropriations de chemins sont constatées.

**Guillaume LAURAIN** accepte de gérer le dossier de refonte du site Internet de la commune.

**Marc VILLENEUVE** nous fait part de la satisfaction des utilisateurs de la déchetterie.

**Élie BANKHALTER** nous informe que le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école est à inclure dans le projet de territoire, donc il est urgent d'attendre. Il s'interroge sur les possibilités d'alimentation électrique concernant le panneau d'affichage prévu en centre-ville ; Alain ROCHEFORT va faire faire des devis pour la traverse de la rue qui serait nécessaire dès le 3 mai 2021.

**Tiphaine LOCQUET** suggère que la pizzeria « chez Ludo » ait la possibilité de créer une terrasse privatisée les vendredi soir et samedi soir, sur les places de parking de la boulangerie ; une autorisation de la Mairie est nécessaire.

Elle demande qui porte le projet de potager à l'école, quid de la période Juillet/Août, car il n'y a personne d'affecter pour la gestion au fil de l'eau. Nadine HERVAULT précise qu'il s'agit d'un projet pédagogique et qu'il est fait appel aux bénévoles ; des flyers vont être donnés aux enfants et des affiches mises chez les commerçants.




Quant au projet d'organiser un marché, pas de retour actuellement de la Préfecture.

**Ludovic LETESSIER** informe que des dépôts de terre et d'herbes ont été constatés sur la ligne de chemin de fer.

**Brigitte BLIN** déclare ne pas avoir de remarque particulière à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas du public

La séance est levée à 21 heures 15

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	
ROCHEFORT Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		AVELINE Martine	
LOCQUET Tiphaine pour DOUBLET Jean		PEGET Françoise pour RIVET Béatrix	
VILLENEUVE Marc		PEGET Françoise	
LETESSIER Ludovic			